

Le 13 novembre 2020 Natacha Bouchart Présidente de Grand Calais Terres et Mers Maire de Calais Vice-Présidente Région Hauts-de-France



la séance est ouverte à 15H30

LE CONSEIL:

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux évènements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales après interventions de Mme Boucher et de Monsieur Marc De Fleurian et réponse de Mme la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, de fixer la tenue des séances de Conseil communautaire au Musée des Beaux-Arts de Calais.

VALIDE, 51 voix pour et 3 abstentions, le contenu de l'avenant n°1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » de Calais, notamment les actions matures et leurs plans de financement et AUTORISE Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes les pièces nécessaires à la formalisation de l'opération, ou le cas échéant, de prévoir qu'il sera fait application des dispositions de l'article L.1311-13 second alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, après interventions de Monsieur Marc DE FLEURIAN et réponses de Madame la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, la modification de la liste des emplois permanents et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs aux nominations.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer le contrat de recrutement d'un agent contractuel AFIS d'une durée de 3 ans, éventuellement renouvelable et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder au recrutement d'un agent contractuel nécessaire à la réalisation des travaux de fouilles, dans la limite de deux mois, ainsi qu'à signer le contrat de recrutement et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel.

PREND ACTE, à l'unanimité, du plan de formation pluriannuel 2020, 2021, 2022 au profit des agents de Grand Calais.

Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers

CS 40021 - 62101 CALAIS CEDEX Tél : 03/21/19/55/00 - Fax : 03/21/19/55/09

E-Mail: info@grandcalais.fr

APPROUVE, à l'unanimité, le groupement de commandes relatif aux prestations de formation du personnel entre les villes de Calais, Blériot-Plage/Sangatte, Bonningues-les-Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Les Attaques, Nielles-les-Calais, Peuplingues, Pihen-les-Guines, Saint-Tricat, le CCAS de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et **AUTORISE** Madame la Présidente :

- -ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement;
- -ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer les accords-cadres en résultant ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant du marché ;
- -à prendre toute décision relative à l'exécution du marché, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.

APPROUVE, à l'unanimité, le groupement de commandes relatif à l'achat de prestations informatiques entre la Ville de Calais, le CCAS de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection :

- à signer et exécuter la convention de groupement de commande ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement :
- -à lancer la consultation et à signer l'accord cadre en résultant ainsi que tous les documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant du marché ;
- -à prendre toute décision relative à l'exécution du marché, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.

APPROUVE, à l'unanimité, la signature de la convention travaux et ses éventuels avenants avec la société RTE pour un montant global estimé à 1 470 000 € HT et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions et ses éventuels avenants fixant les modalités techniques, administratives et financières de l'opération de dévoiement de la ligne Attaques-Garenne 1 après intervention de Madame la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession par Territoires Soixante-Deux de 19 998 m² de terrains environ, situés sur les parcelles actuellement cadastrées section AK, numéros 1371 et 1373, et section CI, numéro provisoire 285, à la SCI JPD ou à ses éventuels substitués, VALIDE le prix de vente, établi prévisionnellement à 359 964,00 € HT euros hors taxes (sous réserve des documents d'arpentages), TVA sur la marge en sus, ainsi que sur les modalités de paiement et AUTORISE Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette cession, après intervention de Monsieur Marc De FLEURIAN.

AUTORISE, à 51 voix pour et 3 abstentions, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer un avenant tripartite à la promesse synallagmatique de vente avec la SAS « MARCK EN CALAISIS » et Territoires Soixante-Deux, prévoyant la prolongation pour quatre mois (soit jusqu'au 31 mars 2021) de la condition suspensive d'obtention du PC valant AEC par la SAS « MARCK EN CALAISIS » et la subrogation de Grand Calais Terres & Mers dans les droits et obligations de Territoires Soixante-Deux pour une réitération de l'acte au plus tard le 30 avril 2021.

APPROUVE, à 51 voix pour et 3 abstentions, le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2019 relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck, ainsi que le bilan général de l'opération, arrêté au 31 décembre 2019, faisant apparaître des recettes prévisionnelles d'un montant total de 12 957 382 euros HT et des dépenses prévisionnelles d'un montant total de 12 826 623 euros HT, soit un *boni* d'opération estimé à 130 759 euros HT.

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2019 relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC de la Turquerie, ainsi que le bilan général de l'opération, arrêté au 31 décembre 2019, qui fait

apparaître des recettes prévisionnelles d'un montant de 32 654 431 euros HT et des dépenses prévisionnelles d'un montant de 32 654 430 euros HT.

APPROUVE, à 50 voix pour, 3 abstentions et 1 non participation :

- le compte administratif 2019 du budget principal de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » ;
- la décision du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » d'affecter le déficit global de clôture du budget principal 2019, d'un montant de 114 464,47 euros TTC, sur le budget principal 2020 ;
- le compte administratif 2019 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » ;
- la décision du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » de reporter l'excédent global de clôture du budget annexe 2019, d'un montant de 58 347,85 euros HT, sur le budget annexe 2020 ;
- le maintien du montant de la subvention accordée à l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » pour l'année 2020 à un maximum de 250 000 euros TTC.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer chaque année les différentes conventions permettant l'intervention des agents des équipements sportifs et culturels de Grand Calais Terres & Mers dans les écoles maternelles et primaires publiques.

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter l'accompagnement financier du département du Pas-de-Calais, dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires et de ses objectifs associés, dès à présent et pour les années futures et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous documents s'y rapportant.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants pour les séances à la piscine Emile RANSON :

- -1€50 pour les résidents de l'agglomération ;
- 2€50 pour les extérieurs.

APPROUVE, à l'unanimité, l'exonération de loyers en vertu de l'impossibilité d'exploitation des espaces d'ICEO pour l'association d'insertion « Opale Tour » du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette exonération, notamment l'avenant déterminant les modifications répondant aux préoccupations susvisées.

AUTORISE, à 51 voix pour, 3 abstentions, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la Convention d'Utilité Sociale de Terre d'Opale Habitat, interventions de Monsieur De Fleurian et réponses de Messieurs Emmanuel AGIUS et Guy ALLEMAND.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'adhésion à l'Institut Régional de la Ville et tout document relatif à la formalisation de celle-ci.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et les bailleurs pour la mise en place de colonnes enterrées pour la collecte des déchets ménagers, ainsi que tout document y afférant ou avenant pouvant intervenir ultérieurement.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager la procédure d'appel d'offres ouvert concernant la location de bennes à ordures ménagères bi compartimentées équipées de basculeur triple chaises et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer avec le prestataire retenu pour le marché ainsi que prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics concernant la fourniture et la distribution de conteneurs pour les déchets ménagers et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer avec le prestataire retenu pour le marché ainsi que prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention de groupement de commande entre la Ville de Calais, le CCAS de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers relative à l'achat de masques et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi que les accords-cadres en résultant avec le ou les prestataires retenus et de prendre toute décision relative à leur exécution, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat, après intervention de Monsieur Marc De FLEURIAN et réponse de Madame la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à procéder au remboursement des charges de personnel par le budget annexe de l'eau potable aux budgets général et de l'assainissement ainsi qu'à effectuer cette répartition des charges au prorata du temps de travail passé par les agents dans l'exercice de cette mission.

DECIDE, à l'unanimité, de confirmer l'option pour l'assujettissement à la TVA de nos opérations relatives à l'assainissement collectif en application de l'article 260 A du CGI et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents relatifs à cette décision et de procéder à leur notification.

DECIDE, à l'unanimité, de confirmer l'option pour l'assujettissement à la TVA de nos opérations relatives à l'assainissement non collectif en application de l'article 260 A du CGI et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents relatifs à cette décision et de procéder à leur notification.

VOTE, à 51 voix pour et 3 abstentions, la décision modificative n°4 du Budget Général.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°4 du Budget annexe de l'Assainissement.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du Budget annexe de l'Aéroport.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget annexe de l'Eau.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget annexe ZAC du Virval.

DECIDE, à l'unanimité, du retrait des subventions à la Fédération Memorial de l'OTAN et à la Fabrique Défi et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'annulation desdites subventions.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits du budget principal pour un montant qui s'élève à 2 834,69 €, somme imputée sur le compte 6541 du budget général et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents relatifs à cette décision et de procéder à leur notification.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits du budget principal pour un montant qui s'élève à 4 685,50 €, somme imputée sur le compte 6541 du budget annexe de l'Assainissement et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents relatifs à cette décision et de procéder à leur notification.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits du budget principal pour un montant qui s'élève à 5 460,43 €, somme imputée sur le compte 6541 du budget annexe de l'Aéroport et

AUTORISE Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents relatifs à cette décision et de procéder à leur notification.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2020 un fonds de concours à la commune de Nielles-les-Calais d'un montant total de 15 000,00 € en vue de participer au financement de travaux de rénovation de trottoirs et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2020 un fonds de concours à la commune de Frethun d'un montant total de 25 000,00 € en vue de participer au financement de travaux d'aménagement paysager et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2020 un fonds de concours à la commune de Les Attaques d'un montant total de 9 600,00 € en vue de participer au financement de travaux d'aménagement d'un cabinet de télémédecine et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local déconcentrée en compensation des dépenses engagées pour faire face à la gestion migratoire et **AUTORISE** Madame la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions.

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder la protection fonctionnelle à un agent de l'Agglomération et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection, après intervention de Madame BOUCHER et réponse de Madame la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, l'adaptation du Fonds de Soutien aux entreprises et **AUTORISE** Madame la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer un avenant à la convention n°20001966 du 3 juin 2020 avec le Conseil régional Hauts-de-France ainsi qu'un avenant à la convention du 25 mai 2020 avec l'opérateur Calais Promotion, pour prise en compte de l'évolution des critères.

La séance publique est levée à 17h30